

UNE POLITIQUE CLIMAT EST CONDITIONNÉE À UNE DÉMOCRATIE ET UNE GOUVERNANCE PROFONDÉMENT RÉNOVÉE.

SOMMAIRE

A] Les principes théoriques qui structurent nos propositions.

B] Renforcer le rôle et l'efficacité des corps intermédiaires.

B.1] Définition de la réalité du corps intermédiaire.

B.2] Des Conventions de Participations.

B.3] Les outils opérationnels nécessaires à la structuration de cette démocratie.

B.3.A] Un espace documentaire open data

B.3.B] Un réseau social dédié d'information et de co-production, sur internet

B.3.C] Un salarié métropolitain chargé des réponses aux associations.

B.3.D] Une maison du climat et de la participation, outil de travail participatif pour les associations de protection de l'environnement.

C] L'évolution du Conseil Consultatif de Développement.

C.1] Une réflexion en interne au CCD visant à une restructuration dans un objectif d'autonomie et de participation.

C.2] Nos propositions en termes de conseils de co-production et de consultation.

C.2.A] Un conseil de la co-production participative composé des corps intermédiaires.

C.2.B] Une agora métropolitaine qui permette l'information, la formation et la participation consultatives des grandes orientations et des grands projets du territoire.

D] Conclusion et stratégie.

UNE POLITIQUE CLIMAT EST CONDITIONNÉE À UNE DÉMOCRATIE ET UNE GOUVERNANCE PROFONDÉMENT RÉNOVÉES.

Au niveau planétaire, la situation d'urgence provoquée par le réchauffement climatique fait peser des menaces vitales à l'échelle de l'humanité tout entière. L'intérêt général de l'humanité est bien d'agir pleinement pour lutter contre ce réchauffement climatique.

Pourtant, face à cet enjeu gigantesque, depuis des décennies, malgré une prise de conscience de plus en plus importante des populations, force est de constater que les progrès ne sont pas à la hauteur de ces enjeux. La force des intérêts privés, les dérégulations économiques, les politiques du court terme, l'ignorance, et bien d'autres facteurs encore, l'emportent sur l'intérêt général de l'humanité.

Pour le système démocratique, qui est pour nous la seule option, il faut mettre tout en œuvre réellement, volontairement, sincèrement pour que celui-ci fonctionne de façon optimale car c'est la seule manière d'obtenir l'adhésion de la population à un mode de vie compatible avec la préservation de l'environnement.



A] Les principes théoriques qui structurent nos propositions.

Une démocratie renouvelée et réellement participative est une condition sine qua non de la réussite d'une politique climat. C'est pourquoi à l'entame de ce nouveau mandat local 2020-2026, la priorité est de construire une démocratie efficiente. Les propositions que nous formulons sont très concrètes. L'objectif de ce renouvellement est de permettre d'améliorer la connaissance citoyenne sur le fonctionnement des collectivités locales, d'améliorer la pertinence des projets structurants par la co-production avec les usagers et de rendre plus fluide les relations entre les élus, les corps intermédiaires et les citoyens. La multiplication des espaces d'échanges entre les pouvoirs publics et les citoyens participe à une plus grande inclusion de ces derniers dans le débat public et permettent une adhésion à un projet commun.

Nous insistons principalement sur l'importance de s'appuyer sur les corps intermédiaires que sont les chambres consulaires, les institutions partenaires des collectivités, les syndicats, les groupements d'entrepreneurs et de commerçants, les conseils de quartiers et les associations... Nous sommes des acteurs de la vie locale souvent bien outillés pour comprendre les enjeux et élaborer des solutions, et nous avons aussi un taux de confiance important parmi la population.

Mais c'est l'ADEME qui en parle le mieux dans un rapport de 2016 : *"Plus que d'autres démarches d'organisation de l'action publique locale, les actions de transition énergétique nécessitent une gouvernance politique qui combine à la fois un engagement fort du président de la communauté et du vice-président en charge de ces sujets, une association de tous les services, une mobilisation des différents partenaires, une prise en compte des aspirations des habitants. Comparées à d'autres politiques plus anciennes, plus établies, les politiques climat-air-énergie sont en effet délicates à définir et à mettre en oeuvre. Elles exigent de l'innovation, de l'audace et beaucoup de concertation pour faciliter l'élaboration de réponses combinant des recettes éprouvées à des politiques plus expérimentales."*

Dans les propositions, que nous présentons dans ce texte nous dissociérons la co-production principalement menée avec les corps intermédiaires et la consultation grand public que nous avons nommée agora.

La situation d'urgence environnementale, qui fait peser des menaces vitales sur notre planète à travers le réchauffement climatique, met en exergue la nécessité d'action dans un cadre d'intérêt général puisqu'il s'agit de protéger les générations futures.

B] Renforcer le rôle et l'efficacité des corps intermédiaires.

B.1] Définition de la réalité du corps intermédiaire.

Les corps intermédiaires correspondent à un niveau d'organisation des citoyens : ce sont des formes d'organisation collectives qui par nature produisent des avis ainsi que des propositions élaborées collectivement. Elles permettent de mieux structurer les avis des citoyens, mais elles ne se substituent pas à l'expression individuelle de chacun.

Les corps intermédiaires, reconnus par la métropole, le seraient par la signature de conventions de participation bilatérales qui permettraient l'accès aux outils décrits en partie B.3, consacrée à leur descriptif.

Les citoyens, au-delà de leur rôle d'électeurs, pourraient s'investir dans un premier niveau d'intensité en s'engageant dans l'agora, ou bien dans un niveau d'engagement supérieur en intégrant des structures composant les corps intermédiaires.

Il nous semble important de préciser à ce niveau d'avancée du descriptif de projet que les choix de corps intermédiaires doivent se faire sur des bases d'activité et non pas de clanisme ou de proximité politique. On pourrait imaginer que ce soit d'ailleurs une sélection qui ne revienne pas au pouvoir politique mais que ce soit des choix faits par les corps intermédiaires eux-mêmes.

En annexe 2, nous avons regroupé des éléments théoriques et historiques permettant d'entrer dans le sujet des corps intermédiaires.

B.2] Des Conventions de Participations.

Au cours du précédent mandat municipal, depuis 2014, nous avons pu constater que les types de concertations étaient très variables. Grâce au Conseil Consultatif de Développement (un outil intéressant mais qui mériterait plus de moyens humains et techniques pour mieux fonctionner) et aux réunions techniques avec les services, les conditions de participation des associations ont été améliorées par rapport à l'époque de la CREA et de la CAR. Ce n'était guère difficile vu le niveau de concertation excessivement faible qui avait cours à ces époques. Néanmoins nous avons pu, notamment à l'occasion de la concertation sur T4, nous apercevoir que la concertation était quelque peu "oubliée" quand elle pouvait être gênante. C'est pourquoi nous considérons qu'il faut inscrire dans des conventions les échéanciers de concertations, les éléments soumis à la concertation (descriptif avant-projet, plans, budgets...) mais aussi des dispositifs de questions-réponses entre les associations et la collectivité afin de "désencombrer"

les phases de restitution et "dépassionner" certains rendus de projet. A cette fin, la création d'un poste de salarié dédié aux relations aux associations ayant comme objet la protection du climat se justifierait. De plus, des conditions de médiatisation des contributions des associations devraient être inscrites et signées dans ces conventions.

La signature de ces conventions permettrait d'accéder aux espaces documentaires open data et au réseau social de concertation.

À titre d'exemple nous annexons en pièce 3 un type de convention que nos amis de l'association Sabine ont proposé aux élus sur le mandat 2014-2020 et qui n'a jamais reçu de réponse.



B.3] Les outils opérationnels nécessaires à la structuration de cette démocratie.

B.3.A] Un espace documentaire open data et un salarié dédié à l'aiguillage lors de recherches.

Le terme "Open Data" ou **Lieu de Ressources Citoyennes Numériques** désigne des données auxquelles tout le monde peut accéder pour les utiliser ou partager. Les critères essentiels de l'Open Data sont la disponibilité, la réutilisation, la distribution, et la participation de tous. Il s'agit là de la définition donnée par l'Open Knowledge Foundation en 2005.

- **Disponibilité et accès** : Les données doivent être pleinement accessibles,

moyennant un coût de reproduction raisonnable. De préférence, elles se téléchargent sur Internet. La forme doit être confortable et modifiable.

- **Réutilisation et redistribution** : Les données doivent être fournies sous des conditions permettant la réutilisation et la redistribution, incluant le mélange avec d'autres ensembles de données.

- **Participation de tous** : Tout le monde doit être en mesure d'utiliser, de réutiliser et de redistribuer les données. Il ne doit y avoir aucune discrimination concernant les fins d'utilisation, ou contre des personnes ou des groupes. Par exemple, des restrictions non commerciales qui empêchent l'utilisation commerciale, ou les restrictions d'usage à certains secteurs, ne sont pas compatibles avec l'Open Data.

Ces trois critères sont l'essence de l'Open Data ou **Lieu de Ressources Citoyennes Numériques**, car ils autorisent l'interopérabilité qui désigne la capacité de différentes entreprises ou systèmes à travailler ensemble. En l'occurrence, l'interopérabilité est la capacité de mélanger différents ensembles de données.

Dans ce contexte de défiance généralisée, la politique d'open data ou **Lieu de Ressources Citoyennes Numériques** constitue un nouvel élan pour la démocratie, à condition bien entendu de s'en saisir correctement. Elle offre de nouvelles voies aux individus pour vivre pleinement leur citoyenneté, par la participation à l'action publique et son suivi, et impose aux acteurs publics de rendre compte de leurs actions d'une façon plus transparente.

Nous considérons qu'il est tout aussi nécessaire d'ouvrir un **Lieu de Ressources Citoyennes Numériques pour les corps intermédiaires** qui doivent être en situation de co-production dès l'Avant Projet, avec un niveau de documents plus avancé comme des documents de travail, plans, revues documentaires afin de répondre à l'objectif de co-production citoyenne.

L'ensemble de ces services numériques doit être doté d'un coordinateur afin d'aider les

citoyens et autres corps intermédiaires à "naviguer" plus efficacement. Le temps de recherche d'information est souvent très long et vient s'additionner à celui de la compréhension des dossiers ainsi qu'à leur analyse.

B.3.B] Un réseau social dédié d'information et de co-production, sur Internet

La création d'un réseau social d'information et de co-production pourrait permettre à tous les corps intermédiaires d'échanger en toute transparence avec les élus et entre eux, sur les projets en cours afin d'éviter que des débats préalables à la réalisation des projets se fasse en grand public. Ce réseau social comprendrait une clause de confidentialité des échanges et une charte de bon comportement. Un modérateur pourrait en être le garant.

B.3.C] Un salarié métropolitain chargé des réponses aux associations.

En complément de la mise en place de convention, la création d'un poste transversal en charge de la concertation avec les associations serait absolument nécessaire afin d'avoir une porte d'entrée pour des réponses concrètes en matière de dossiers ou projets métropolitains. Trop souvent, lors du mandat écoulé, des courriers sont restés sans réponse pendant de longs mois... Un système de traçabilité et de suivi des courriers intégré aux conventions de concertations semble être un outil judicieux.

Cet aspect pourrait paraître anecdotique mais c'est un vrai frein à la dynamique de citoyenneté. La démobilisation est bien réelle lorsqu'en réunion d'une association, les membres constatent que cela fait six mois que leurs courriers attendent une réponse, certains membres peuvent se décourager et considérer cela comme du mépris. Or une politique climat qui fonctionne, ce sont aussi des citoyens qui se mobilisent.

B.3.D] Une maison du climat et de la participation, outil de travail participatif pour les associations de protection de l'environnement.

Au cœur de Rouen et de sa métropole, les associations disposent de peu de lieux de convivialité et de locaux, de matériel et de moyens techniques et numériques. Bien qu'il existe différentes maisons des associations ou maisons de quartier au sein des 71 communes de la Métropole, ces dernières sont très vite saturées et se limitent aux associations de la ville d'appartenance.

D'ailleurs, les engagements de la Métropole en faveur de la démocratie participative (PADD du SCoT, rapport d'activité 2015 du CCD) démontrent qu'elle s'est engagée sur les chemins de la citoyenneté.

Dans cette optique, il devient nécessaire de créer un nouveau lieu d'échanges intra et inter-associatif pour accueillir les associations de ces 71 communes souhaitant un espace de travail. Cela permettrait de relancer une dynamique de communication et de synergie entre les associations tout en développant les idées et projets susceptibles de concerner l'ensemble de la Métropole, grâce à la collaboration des associations.

L'ensemble de ce projet est en annexe 1.

C] L'évolution du Conseil Consultatif de Développement.

Pendant la campagne des municipales 2020, nous avons pu constater un certain nombre de propositions de candidats sur les évolutions de l'organisation de la démocratie locale et participative au niveau de la Métropole Rouen Normandie. Dans une démarche, qui rechercherait à promouvoir la cohérence, l'autonomie et la responsabilité, c'est le Conseil Consultatif de Développement qui devrait être l'acteur de son propre changement quitte à soumettre quelques scénarii au conseil Métropolitain qui arbitrerait et validerait les évolutions.

C.1] Une réflexion en interne au CCD visant à une restructuration dans un objectif d'autonomie et de participation.

En s'appuyant sur l'expérience accumulée depuis 2010, date de création du Conseil

Consultatif de Développement, et donc en mettant en capacité d'évaluation et de réflexion tous les membres de ce conseil, en autonomie vis-à-vis du pouvoir politique, une méthodologie de "constituante" pourrait permettre au CCD de proposer d'autres structurations et d'autres modalités de fonctionnement pour une démocratie locale et participative plus efficiente et attractive.

C.2] Nos propositions en termes de conseils de co-production et de consultation.

Notre contribution au débat public propose d'ores et déjà deux niveaux de travail à savoir la co-production et la consultation, qui devront s'articuler et s'incrémenter. La nécessité de travailler à ces deux niveaux en co-production et en consultation, est liée à la complexité de la chose publique qui impose une certaine expertise lorsque l'on rentre dans le "faire". Cette solution, c'est aussi permettre une progressivité pour chaque citoyen dans les phases d'appropriation de la chose publique. C'est aussi un moyen de renforcer les corps intermédiaires et de les obliger à faire oeuvre d'élaboration collective en leur sein.

C.2.A] Un conseil de la co-production participative composé des corps intermédiaires.

Cette instance serait le cœur de co-production, elle serait constituée des chambres consulaires, d'institutions partenaires des collectivités, de syndicats, de groupements d'entrepreneurs et de commerçants, des conseils de quartiers et des associations. Cette liste n'est pas exhaustive. Les nominations ou retraits seraient décidés par ces corps intermédiaires eux-mêmes puis donneraient lieu à l'établissement d'une convention de participation.

Son objectif serait d'organiser et de mutualiser la co-production des projets dès les phases de définition stratégique, d'élaborer des instructions précises afin de faciliter la compréhension par tous pour des échanges enrichissants. Son fonctionnement serait orienté vers un travail en commissions en lien avec les délégations des Vice-Présidents, avec des temps de mutualisation inter-commissions.

Les conclusions, avis, propositions ne seraient acceptées que sous forme écrite afin de pouvoir permettre un véritable suivi sur tout le déroulé d'un projet, de sa genèse à sa définition précise. Les élus auraient évidemment accès à toutes ces productions qui se veulent aussi des outils d'aide à la décision.

C.2.B] Une agora métropolitaine qui permette l'information, la formation et la participation consultative des grandes orientations et des grands projets du territoire.

Agora : « Dans la cité grecque, lieu où à l'origine, se réunit l'assemblée des citoyens, puis qui devient la place principale de la cité : centre politique, économique, religieux autour duquel se range une partie des édifices publics. » (définition CNRTL)

Cette instance regrouperait les élus, les services, le conseil de co-production et serait ouverte au public sur la base du volontariat conçu comme une sorte d'engagement citoyen sur une période 2 ans renouvelable. L'Agora pourrait être à géométrie variable, d'une dimension géographique plus petite que la totalité du territoire métropolitain par exemple au niveau communal.

Cette instance aurait plus un rôle de consultation aux moments décisifs de l'élaboration d'un projet, des étapes importantes des présentations. Globalement les débats seront plus ouverts que l'instance de co-production.

D] Conclusion et stratégie.

Ce document est une initiative qui vise à lancer rapidement une véritable action de la Métropole Rouen Normandie afin de déboucher sur des procédures et des outils et gagner en efficacité sur notre territoire. C'est un pari qui veut faire du savoir une acquisition progressive et l'élément central de la démocratie, reléguant l'avis simple et non étudié à ce qu'il est : de la discussion. Notre démocratie doit vite se renouveler et combattre l'obscurantisme qui atteint un certain nombre de citoyens, en aidant les citoyens engagés pour leurs territoires.

Nous souhaitons partager ces idées avec le plus grand nombre, et avant tout avec les élus, en ce moment où beaucoup d'acteurs du territoire préparent le monde d'après, qui se doit

d'abord d'être démocratique, de haute qualité participative, de proposer des procédures claires, de fluidifier le fonctionnement des collectivités locales et d'améliorer la représentation qu'ont les citoyens de la Métropole Rouen Normandie.

Annexe 1.

Descriptif de la maison du climat et de la participation.

Contexte local :

Au cœur de Rouen et de sa métropole, les associations disposent de peu de lieux de convivialité et de locaux, de matériel et de moyens techniques et numériques. Bien qu'il existe différentes maisons des associations ou maisons de quartier au sein des 71 communes de la Métropole, ces dernières sont très vite saturées et se limitent aux associations de la ville d'appartenance.

D'ailleurs, les engagements de la Métropole en faveur de la démocratie participative (PADD du SCoT, rapport d'activité 2015 du CCD) démontrent qu'elle s'est engagée sur les chemins de la citoyenneté.

Dans cette optique, il devient nécessaire de créer un nouveau lieu d'échanges intra et inter-associatif pour accueillir les associations de ces 71 communes souhaitant un espace de travail. Cela permettrait de relancer une dynamique de communication et de synergie entre les associations tout en développant les idées et projets susceptibles de concerner l'ensemble de la Métropole, grâce à la collaboration des associations.

Objectifs :

Pour ce faire, il semble nécessaire de créer un espace de travail collaboratif, divisé en sous espaces de travail modulables. Dans cette agora nous devrions retrouver les éléments suivants :

- **Échange et débat**

- **Travail**

- **Partage de connaissances et d'informations dans la convivialité**

- **Mutualisation des moyens matériels et logistiques**

Ce lieu sera ouvert, central, accessible à l'ensemble des acteurs associatifs métropolitains, débutants ou initiés, s'impliquant de manière ponctuelle ou régulière mais également un lieu avec une capacité d'accueil plus importante que ce qui est aujourd'hui proposé sur le territoire, permettant de recevoir un nombre conséquent d'associations. Cet espace de travail serait aussi un lieu de rencontre, de mise en synergie du milieu associatif.

Cible :

Cette agora sera destinée aux acteurs associatifs participant et contribuant au développement et au rayonnement de la Métropole Rouen Normandie et à la vie associative : associations de démocratie participative, associations environnementales, associations d'économie sociale et solidaire, ...

Un bâtiment exemplaire :

La lutte contre le réchauffement climatique et les exigences de cohérence entre discours et réalité nous amènent à privilégier la mise en place d'un bâtiment exemplaire qui permettra de répondre à nos différents objectifs en termes de structure et mobilier.

Usages exemplaires des locaux :

Tri sélectif complet ;

Composteur collectif ;

Commande publique responsable (produits d'entretien écologiques...)

Consommation responsable (zéro plastique, zéro malbouffe...)

Composition des locaux :

Une salle de conférence avec vidéo-projection et sonorisation pour un espace d'échange et de débat ;

Salles de réunions et/ou bureaux partagés et/ou box mutualisables permettant la collaboration dans le travail ;

Un espace de détente et de ressources, permettant le partage de connaissances et d'informations ;

Un espace informatique avec accès internet gratuit et/ou un laboratoire de fabrication numérique avec les logiciels nécessaires permettant la mutualisation des moyens matériels et logistiques ;

Un espace boîtes postales ;

Un mur de petites annonces ;

D'autres installations peuvent être envisagées, qui répondraient aux différents objectifs tout en offrant aux associations un lieu de convivialité et d'échange :

Une cuisine/cafétéria ;

Un atelier de bricolage ;

Un jardin partagé potager et/ou d'agrément.

Mobilier :

L'utilisation de meubles, d'équipement informatique, d'équipements de cuisine, de luminaires, issus de la récupération (Ressourcerie, Emmaüs...) est préconisée.

Le montage financier :

L'investissement qui couvre l'éventuelle acquisition, les travaux et l'équipement est à la charge des collectivités et du territoire, ainsi que pour la partie fonctionnement Energie, eau, Internet et un emploi de maintenance gardiennage.

Une participation par adhésion des associations est envisageable.

Sources d'inspiration en France... :

Agora 1901

Ville : Saint-Nazaire

Lien pour plus d'informations : HYPERLINK "http://www.saintnazaire-associations.org/agora-1901" \t "_top" <http://www.saintnazaire-associations.org/agora-1901>

« Saint-Nazaire Associations a pour objet de promouvoir, soutenir, favoriser, coordonner les initiatives associatives. »

La Cité des associations

Ville : Marseille

Lien pour plus d'informations : HYPERLINK "http://citedesassociations.marseille.fr/gms/la-cite-des-associations" \t "_top" <http://citedesassociations.marseille.fr/gms/la-cite-des-associations>

« Mettre à la disposition des associations adhérentes un ensemble de ressources et de services destinés à les soutenir dans l'accomplissement de leur travail, telles sont les missions de la Cité des associations. »

La Maison des associations

Ville : Grenoble

Lien pour plus d'informations :

HYPERLINK "http://www.grenoble.fr/376-la-maison-des-associations.htm" \t "_top"
<http://www.grenoble.fr/376-la-maison-des-associations.htm>

« La Ville de Grenoble à travers sa Maison des Associations soutient la création et le développement des associations locales. Elle s'adresse aux associations de tout secteur d'activité. »

MDA : maison des associations

Ville : Rennes

Lien pour plus d'informations : HYPERLINK "http://mda.assoreennes.org/" \t "_top"
<http://mda.assoreennes.org/>

« Nous sommes convaincus que la rencontre des idées, des sensibilités, des compétences sont à l'origine de grands projets et d'innovations remarquables.
Et l'espace qu'est la Maison des Associations en constitue le terreau. »

Annexe 2.

A propos de Tocqueville dans cet article de Pierre Rosenthal :

"<http://www.constructif.fr/bibliotheque/2011-11/les-corps-intermediaires-et-la-question-du-jacobinisme.html?>" <http://www.constructif.fr/bibliotheque/2011-11/les-corps-intermediaires-et-la-question-du-jacobinisme.html?>

Dans *L'Ancien Régime et la Révolution*, publié au milieu du XIX^e siècle, Tocqueville a cherché à démontrer que cette hostilité aux corps intermédiaires, loin de permettre une rupture avec un passé « gothique », avait au contraire conduit à poursuivre l'œuvre d'un Ancien Régime aspirant à imposer sa loi en érigeant un État omnipotent régissant sans encombre une société civile atomisée, inorganisée et asservie. L'auteur de *De la démocratie en Amérique* a gravé dans le marbre du sens commun les expressions canoniques de cette vulgate. On a, depuis, mille fois stigmatisé un pouvoir central « parvenu à détruire tous les pouvoirs intermédiaires », apparaissant « comme le seul ressort de la machine sociale, l'agent unique et nécessaire de la vie

publique », ayant fait en sorte « *qu'entre lui et les particuliers, il n'existe plus rien qu'un espace immense et vide* ». La référence à une « tradition jacobine » s'est plus tard imposée dans le langage courant pour résumer ce vieux travers français. Le jacobinisme ou le démon de la centralisation : le constat a été décliné dans toutes les langues ; celles des essais, des sommes universitaires ou des pamphlets, mais aussi des programmes électoraux comme des propos de tribune.

Toujours à propos des corps intermédiaires : "<https://www.cairn.info/revue-histoire-economie-et-societe-2016-1-page-5.htm>" <https://www.cairn.info/revue-histoire-economie-et-societe-2016-1-page-5.htm> :

« Lors de la campagne présidentielle de 2012, Nicolas Sarkozy avait dénoncé à plusieurs reprises les corps intermédiaires, qui faisaient, selon lui, « écran entre le peuple et le gouvernement » et les avait accusés « d'immobilisme ». Ces propos avaient provoqué certaines polémiques, y compris au sein de son propre camp politique ; ainsi, le sénateur UMP Jean-Pierre Raffarin avait, au contraire, souligné la nécessité des corps intermédiaires pour la bonne santé de la République. Ce débat est en tout cas révélateur de l'ambivalence des corps intermédiaires et du flou qui les entoure.

En effet, si, pour Montesquieu, les corps intermédiaires sont les garants de la liberté et si Tocqueville préconisait de restaurer les corps intermédiaires comme d'ailleurs Durkheim qui souhaitait la mise en place, pour garantir la cohésion sociale, de groupements professionnels ou « corporations de métiers rénovés, l'assimilation qui est parfois faite entre les corps intermédiaires et le corporatisme de Vichy ou des États autoritaires a pu les discréditer ou, tout au moins à certains moments, en donner une image négative. »

Annexe 3.

Ci dessous un projet rédigé par l'association Sabine et que nous souhaitons soumettre à la métropole comme base de discussion.

Projet de

CONVENTION entre la METROPOLE ROUEN NORMANDIE et SABINE;

Convention entre

La métropole Rouen Normandie, représentée par XXXXXXXXXXXX dont le siège est au 108,
108 Allée François Mitterrand

et

L'association Sabine, représentée par XXX ? XXXXX dont le siège est **XXXX, 76000 Rouen**

PRÉAMBULE

La métropole Rouen Normandie dans son plan de déplacement urbain (PDU) de décembre 2014 l'annonçait bien clairement : " *VERS LA CONSTRUCTION D'UNE « ÉCO-COMMUNAUTÉ » Expression de l'objectif de la collectivité, en se focalisant sur le rôle stratégique qu'occupent la mobilité et les mutations contemporaines qui influencent les déplacements.*"

La part modale du vélo dans la dernière enquête ménage est inférieure à 1 % sur le territoire métropolitain et de 2.5% sur l'intra boulevard rouennais.

Plus récemment la Métropole s'est engagée vers un objectif de 5 % de part modale du vélo d'ici 2023. Cet objectif ambitieux exige la construction d'espaces de travail efficaces entre la Métropole, ses élus et ses services, et les usagers cyclistes de l'espace public représentés par leurs associations. La présente convention est l'expression de cette demande et de cette volonté.

Cette convention s'inscrit aussi comme un engagement de la collectivité dans le cadre de la COP 21 de novembre 2018.

ARTICLE 1 : FINALITE

La finalité de cette convention est d'instaurer un cadre de bonnes pratiques en termes de concertation pour tout ce qui concerne les évolutions structurantes ou ponctuelles de l'espace public. Il s'agira de favoriser des déplacements cyclables sécurisants et confortables pour tous les cyclistes dans une perspective d'apporter des solutions, notamment, aux cyclistes urbains débutants afin de permettre un transfert modal vers le vélo tel qu'annoncé par la Métropole Rouen Normandie.

ARTICLE 2 : LES OBJECTIFS DE CETTE CONVENTION

La métropole de Rouen et l'association Sabine prennent l'engagement de se rencontrer et de travailler ensemble sur tous les grands sujets suivants :

- Toute création de voirie ou réhabilitation de voirie.
- Toute l'organisation des déplacements lors des grands événements culturels, sportifs...
- Toute emprise de chantier générant des modifications structurelles et à durée importante de l'espace public.

ARTICLE 3 : LES ENGAGEMENTS DE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

La Métropole s'engage à :

- ▶ Considérer l'association comme un partenaire privilégié pour la politique cyclable.
- ▶ Fixer chaque année des objectifs communs de politique cyclable avec l'association, soumise au vote du conseil communautaire, et dont la réalisation est évaluée de manière collaborative selon les conditions décrites dans l'article 5.
- ▶ Instaurer des rencontres périodiques avec les services élaborant les projets (transport public,

voirie, promotion du vélo, etc.) dès leur conception, afin notamment de développer une approche partagée des aspects liés aux cyclistes.

- ▶ Traiter les remontées de problèmes sur le réseau saisies par l'association, au même titre que tout autre signalement,
- ▶ Partager ses données de comptages issues des boucles de comptages automatiques,

ARTICLE 4 : LES ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION SABINE

L'Association s'engage à :

- ▶ Contribuer à la promotion de l'usage du vélo dans la métropole rouennaise, en collaboration avec la Métropole et les communes volontaires.
- ▶ Participer régulièrement aux réunions de concertation organisées par la Métropole prévues par l'article 2 en fonction des disponibilités de ses bénévoles et celles organisées par les communes, en fonction des disponibilités de ses bénévoles et faire part de sa position dans des délais raisonnables.
- ▶ Faire remonter les demandes des cyclistes en matière d'aménagements en faveur de la cyclabilité du territoire.
- ▶ Faire remonter périodiquement les problèmes ponctuels constatés par ses adhérents sur le réseau cyclable : problèmes d'entretien, tels que des trous en formation, la dégradation d'un revêtement, un besoin d'abaissé de bordure, marquages effacés, etc.
- ▶ Faire connaître les outils pédagogiques et de communication développés par l'association, notamment auprès des communes de la Métropole

ARTICLE 5 : ÉVALUATION

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels la Métropole Rouen Normandie a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée annuellement dans les conditions définies d'un commun accord entre la Métropole et l'association.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats rapportés à l'objet mentionné à l'article 2, sur l'impact des actions ou des interventions; au regard de leur utilité sociale et sur les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention-

Chaque année, avant le 31 mars, l'association transmettra à la Métropole un bilan des activités réalisées l'année précédente dans le cadre de cette convention. Ce bilan devra comporter un certain nombre d'indicateurs, quantitatifs et qualitatifs, définis préalablement en commun.

Une réunion sera ensuite organisée entre la Métropole Rouen Normandie et l'association pour : tirer les enseignements de ce bilan, faire le point sur la méthode de travail, apporter les adaptations nécessaires et définir de nouveaux objectifs.

ARTICLE 6 : AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1, sauf à engager la rédaction d'une nouvelle convention.

ARTICLE 7 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à

l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure